

	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° 2026-40 du 4 septembre 2026 Réglementant la circulation pendant les travaux de rénovation d'un bâtiment au 44, route Nationale
---	--	---

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise WLODARSKI en date du 3 septembre 2026 qui souhaite effectuer des travaux de rénovation d'un bâtiment au n° 44, route Nationale et que ceux-ci nécessitent la pose d'une grue, il y a lieu de réglementer la circulation ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux de rénovation au 44, route Nationale et la mise en place d'une grue sur la chaussée, une circulation alternée sera mise en place par feu alternat, à partir du 14 septembre 2026 jusqu'au 13 mars 2027.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise WLODARSKI.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise WLODARSKI

Fait à USSON EN FOREZ le 4 septembre 2026

Le Maire,
Hervé BEAL

